



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS DE RESERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du village, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les réservations ne lient le Village du Lac, que si le Village du Lac les a acceptées, ce qu'il est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Le Village du Lac propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le Village du Lac se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du village.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux
- L'accueil de groupe est soumis à l'accord du responsable du Village du Lac. L'accueil de groupe ne peut se faire sous forme de réservations individuelles multiples.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 20 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au village. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au village.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au village.
- Emplacements : Le forfait de base camping : 1 installation (tente + voiture ; caravane + voiture ; camping-car)+ 1 ou 2 personnes + EDF.
- Locations : Les hébergements peuvent accueillir au maximum 6 personnes. Un seul véhicule est compris.

ARRIVEE ET DEPART

- Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée
- Emplacements : La location d'emplacements commence à partir de 14H00 et devra être libérée avant 12H00. Passé ce délai, une nuit supplémentaire vous sera facturée. Nombre maximale de personnes par emplacement : 6
- Locations : Elles commenceront à partir de 16H00 et doivent être libérées avant 11H00. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.
- Lors de votre arrivée une caution de 250 € à la remise des clés vous sera demandée.
- L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérerait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
- En cas de non respect à cette règle une prestation de nettoyage supplémentaire sera facturée 55 €/heure.
- Nous vous informons qu'il est strictement interdit de fumer dans les locations.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour. Ils ne doivent jamais être laissés seuls sur le camp ou dans une habitation en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

• Le Client peut demander la modification de son séjour sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Le tarifs pourra en être modifié. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

3. Annulation du fait du Village du Lac

En cas d'annulation du fait du Village, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du client

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du Village du Lac. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous.

Si l'annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant la date de début de séjour : l'acompte versé sera conservé par le village.
- Moins de 30 jours avant la date de début de séjour : 100 % du montant du séjour sera conservé par le village.

RESPONSABILITE CIVILE :

Il appartient aux vacanciers de s'assurer. Le Camping International De Bordeaux Bruges décline toutes responsabilités en cas de vols, d'incendies, d'intempéries, de dégâts dus aux chutes de branches et en cas d'incendie relevant de la responsabilité civile du vacancier. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Pour être admis à pénétrer et séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire et son représentant. Nous nous réservons le droit de ne pas autoriser l'entrée ou le séjour dans le camp de toute personne dont le comportement pourrait troubler l'ordre public. Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au bureau d'accueil une pièce d'identité. Elle implique l'acceptation du règlement intérieur. Le non respect de celui-ci entraînera l'expulsion ferme et définitive du camping sans remboursement.

Les véhicules ne peuvent circuler dans le camp entre 22H00 et 7H00. La vitesse est limitée à 10 km/h.

Les appareils de radio, de télévision, etc ne doivent en aucun cas déranger vos voisins.

Les sanitaires doivent être maintenus en état de propreté par les usagers.

L'espace environnementale doit être respectée.

Les barbecues individuels sont interdits sur le terrain : usage des barbecues électriques et gaz autorisés.

La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Le campeur garde la responsabilité de sa propre habitation. La détention de substances illicites est interdite. La consommation d'alcool en dehors des emplacements et des lieux prévus à cet effet est formellement interdite.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur qui est affiché à l'entrée et à l'accueil.

Les tarifs ont été établis sur la base des indices économiques en vigueur lors de leur impression et pourront être révisés en fonction de l'évolution réglementaire de ceux-ci (TVA par exemple).

Les tribunaux de Grande Instance de Bordeaux sont seuls compétents en cas de litige.

MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par CIBB. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;
- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris